

Un étudiant peut-il se réorienter pendant la première année d'université ?

Oui. Si vous êtes inscrit à l'université et que vous constatez que vous avez fait une erreur d'orientation, vous pouvez vous **réorienter**.

L'université vous permet de vous réorienter, en général, en **fin de 1^{er} semestre de la 1^{re} année de licence**.

Certaines universités proposent également des ateliers d'aide aux étudiants dans leur démarche de réorientation. Cette réorientation vous permet d'être affecté dans une autre filière ou dans une autre université qui correspond davantage à votre projet.

Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez vous adresser au secrétariat de votre université pour connaître la procédure, en général avant la fin du mois de décembre.

Où s'adresser ?

Etablissement d'enseignement supérieur

Si vous souhaitez vous réorienter plus tard dans l'année, vous pouvez également utiliser la procédure Parcoursup. Elle vous permet de reprendre une nouvelle formation dès la prochaine rentrée.

Inscription dans l'enseignement supérieur

Questions – Réponses

- Un étudiant peut-il faire un stage dans la fonction publique ?
- Un étudiant peut-il faire une césure dans ses études ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Parcoursup

Pour en savoir plus

- 1jeune1solution : découvrez toutes les solutions pour votre avenir

Source : Ministère chargé du travail

Où s'informer ?

- Etablissement d'enseignement supérieur



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00